



École supérieure
de design,
d'art graphique
et d'architecture
intérieure

École privée
Met de Penninghen
et Jacques d'Andon
Académie Julian

31 rue du Dragon
75006 Paris
T. +33 (0)1 42 22 55 07/08
F. +33 (0)1 42 22 61 98
penninghen.fr
esag@penninghen.fr

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Dossier de candidature concernant le titre d'architecte d'intérieur ou le titre de directeur artistique, délivrés par l'École supérieure de design, d'art graphique et d'architecture intérieure

Cette première partie du dossier de demande de validation est destinée à évaluer la recevabilité de la demande. Elle doit être adressée à la Direction de l'ESAG-PENNINGHEN, 31 rue du Dragon 75006 PARIS (France) avant le 1er décembre de l'année scolaire en cours.

Si le dossier est accepté, la deuxième partie (dossier de travaux personnels) devra être déposée au plus tard le 10 Décembre pour la session de Juin de l'année scolaire en cours.

photo
à coller

Nom et prénom du candidat :

Diplôme sollicité :

Date de dépôt du dossier :

A - DEMANDE D'INSCRIPTION A LA PROCEDURE DE V.A.E.

Je soussigné(e) :

Né(e) le : à :

Domicilié(e) :

E-mail :

Téléphone : Mobile :

*Sollicite l'inscription à la procédure de validation des acquis de l'expérience dans le cadre du diplôme de :
délivré par l'ESAG-PENNINGHEN.*

Fait à le

Signature du candidat :

B - PARCOURS DE FORMATION

1) FORMATION INITIALE

diplômes obtenus, durée de l'enseignement suivi, période + contenus détaillés et nombre d'heures par disciplines enseignées (dans le cas de diplômes étrangers ou ayant un caractère professionnel)

.....

.....

.....

.....

2) FORMATION CONTINUE

- de longue durée

pour chaque formation, indiquer la durée et les dates, les connaissances, compétences, aptitudes acquises + les diplômes obtenus ou autres certifications

.....

.....

.....

- de courte durée

mêmes renseignements à fournir

.....

.....

.....

- stages en entreprises

pour chaque stage, indiquer l'entreprise, le lieu, la durée et les dates, ainsi que les connaissances, aptitudes, compétences que vous estimez avoir acquises

. stages effectués pendant un cursus de formation initiale :

.....

.....

.....

. stages en situation professionnelle, recherche d'emploi ou reconversion (préciser) :

.....

.....

.....

. éventuellement, travaux et publications ; interventions dans des colloques, séminaires, actions de formation (en tant qu'intervenant) :

.....

.....

.....

D - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Né(e) le : à :

déclare sur l'honneur :

- que les informations transmises dans le présent dossier sont sincères et véritables,
- ne pas déposer cette année civile une autre candidature pour le même diplôme,
- ne pas déposer une nouvelle candidature pour le même diplôme si le nombre de candidatures déposées antérieurement pour ce diplôme a atteint le maximum fixé par la réglementation de ce diplôme,
- ne pas déposer plus de 3 demandes pour des diplômes différents au cours de cette année civile.

Fait à le

Signature du candidat :

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou fausses déclarations (article L.441-7 du Code Pénal). Toute fausse déclaration entraînera par ailleurs l'annulation de la procédure de demande de diplôme par la V.A.E. ou l'annulation de la décision d'attribuer le diplôme.

Joindre impérativement à cette déclaration sur l'honneur le montant du droit d'inscription, par chèque à l'ordre de ACADEMIE JULIAN : son montant est fonction des tarifs de l'année scolaire en cours (voir partie E). Réglable une seule fois, lors de la première demande de V.A.E, ce droit reste définitivement acquis à l'École, même en cas d'abandon par le candidat de la procédure de V.A.E.

E - LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

- *lettre de motivation (indiquer notamment la nature de votre projet personnel et/ou professionnel et la place de la V.A.E. au sein de ce projet)*

- *attestations d'emplois*

- *attestations d'activités bénévoles, y compris pratiques artistiques non rémunérées*

- *attestations d'affiliation à un organisme de sécurité sociale en cas d'activités non salariées*

- *photocopies des diplômes obtenus*

- *attestations de formation continue avec les contenus ainsi que les modalités des éventuelles vérifications d'acquisition des connaissances*

- *attestations de stages*

- *photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité*

- *droit d'inscription d'un montant de 410 euros pour l'année scolaire 2015-2016, à régler par chèque bancaire à l'ordre de ACADEMIE JULIAN (réglable une seule fois, lors de la première demande de V.A.E., ce droit reste définitivement acquis à l'Ecole, même en cas d'abandon par le candidat de la procédure de V.A.E.).*